

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9723
27 mars 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATEE DU 26 MARS 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'URSS

La Mission de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies élève une énergique protestation contre votre décision illégale, contraire à la Charte de l'ONU ainsi qu'à la pratique du Conseil de sécurité, de faire distribuer, comme document officiel du Conseil de sécurité une lettre de la Mission d'Israël (S/9718) sur une question qui relève totalement et intégralement de la compétence interne d'un Etat Membre de l'ONU et n'a pas le moindre rapport avec la question de la situation au Moyen-Orient ou avec toute autre question figurant à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de l'URSS
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Y. MALIK